

La valorisation de la forêt française

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées

Mme d'Ormesson : « La forêt est une passion familiale et j'avais à cœur d'intervenir lors de la plénière. François Lucas se fait mon porte-parole et je l'en remercie.

Depuis plus de 50 ans, je vis près de la forêt de Tronçais, 10 500 ha, la plus belle chênaie de France, entourée de nombreux bois privés. Lors du déplacement de la section en avril, nous avons rencontré des intervenants de qualité : ONF, CRPF, scieurs, mérandiers. Ils nous ont sensibilisés aux atouts, mais aussi aux réels problèmes de la filière bois. Je retiendrai quatre thèmes en prenant Tronçais comme base de réflexion :

- les scieries locales ferment les unes derrière les autres pour n'avoir pas pu s'adapter aux exigences du marché et aux règles de sécurité nécessitant de lourds investissements. Résultat, le bois récolté sur place est exploité ailleurs dans l'hexagone, voire exporté ;
- 2ème sujet, l'emploi. Pourquoi voit-on si souvent à Tronçais des travailleurs étrangers dans les parcelles en exploitation ? Nous devons inverser cette tendance, attirer les jeunes par une formation motivante, améliorer les conditions de travail et développer les actions de prévention des accidents. Mon fils exerce depuis peu le métier d'élagueur et j'ai vu les problèmes auxquels il était confronté. De réels efforts sont à déployer et le travail manuel doit être valorisé ;
- troisième thème : le morcellement des forêts privées et la fiscalité. Les petites parcelles sont souvent laissées à l'abandon. L'exploitation groupée pourrait faciliter la gestion des bois privés et ainsi donner du travail aux entreprises locales. On doit aussi accompagner et encourager les propriétaires à mettre en place des documents de gestion durable (PSG, RTG). Enfin, il faut maintenir la fiscalité patrimoniale existante. Depuis la suppression du Fonds forestier national en 1999, seule la Loi Sérot-Monichon apporte quelques avantages aux propriétaires privés ;
- dernier thème : la chasse, sujet que je connais bien puisque je représente les chasseurs au CESE. Elle procure un revenu non négligeable et participe à l'équilibre sylvo-cynégétique de nos forêts. Les plans de chasse validés par les commissions départementales sont adaptés à chaque territoire et s'appuient sur des indices fiables. La gestion des populations nécessite une constance des actions menées et s'accommode mal d'une gestion au coup par coup. La mise en évidence des atouts et des menaces liées à la présence de la grande faune montre à quel point il faut veiller au maintien d'un nécessaire équilibre entre la faune et la forêt qui l'accueille.

Je remercie vivement Mme de l'Estoile et le Président Giroud pour leur qualité d'écoute. Grâce à eux, le travail de la section s'est déroulé de manière très studieuse mais aussi éminemment sympathique.

Notre forêt française est un vrai joyau. Il faut en user sans en abuser, la respecter et la valoriser au mieux. Les préconisations contenues dans le projet d'avis vont dans ce sens et je le voterai bien-sûr sans aucune réserve ».

M. Hochart : « Le rapport et l'avis que présente aujourd'hui Marie de l'Estoile, fruit du travail de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, met en évidence l'état de déshérence de la filière bois française.

Sous le vocable filière, on doit inclure la sylviculture, la collecte du bois, les industries de première transformation (sciage, déroulage, déchiquetage) et de seconde transformation (ameublement, bâtiment, panneaux...).

Un des poncifs régulièrement énoncé par les opérateurs de la filière est que les bois français ne sont pas adaptés à la demande. Trop de feuillus, pas assez de résineux.

Nous avons là une aberration conceptuelle :

Comme si, plutôt que de valoriser ce qui est disponible, on pouvait du jour au lendemain remplacer des hêtres par des pins.

Cette filière souffre cruellement d'un manque de dialogue et d'un manque d'intelligence collective.

Les scieries de feuillus du nord de la France ont pour l'essentiel disparu, conséquence de la guerre économique qu'elles se sont livrées et à laquelle aucune n'a résisté.

Par ailleurs, certaines scieries se sont spécialisées dans le résineux et ne trouvent pas dans leur proximité la ressource nécessaire pour faire fonctionner leurs entreprises. Et, par conséquent, elles importent des grumes.

L'innovation et la recherche de nouveaux usages font cruellement défaut.

Juste un exemple : alors même que la maison à ossature bois se développe, nous ne sommes même pas capables de disposer de normes qui nous permettraient de valoriser les hêtres de notre territoire.

Magnifiques futaies avec des futs dépassant régulièrement 20 voire 30 m.

Le hêtre valait 120 € la tonne dans les années 1970. Il en vaut aujourd'hui à peine 40.

Et qui les achète ? Pour la plus grande part, la Chine. Celle-ci a mis en place un système élaboré de taxes douanières.

- les grumes ne font pas l'objet de taxes.
- le bois scié est taxé à 10 % à l'entrée.
- l'ameublement est taxé à 100 %.

Résultat : nous vendons des grumes et réimportons du mobilier qui nous revient sans taxes.

Allez voir chez les distributeurs de matériaux.

Les escaliers en hêtre proviennent pour bonne partie de Chine. Nous perdons la totalité de la valeur ajoutée.

Le projet d'avis exprime des préconisations pour que change cette situation.

Pour ma part, j'en retiendrai trois que je crois essentielles :

Nous devons valoriser les bois existants ; d'autant plus que nous connaissons ou pouvons connaître tous les bois qui seront disponibles dans les 50 ans à venir ;

- nous devons développer et renforcer les scieries qui utilisent des bois autochtones ;
- nous devons innover dans les usages de nos bois et redévelopper un tissu industriel et artisanal qui valorise justement ces bois.

Pour cela, 4 verrous doivent sauter :

- le manque de vision partagée de la filière ;
- le manque de créativité et de réactivité de la première et de la seconde transformation ;
- des travers criants dans le principe de libéralisation des échanges avec des concepts de libre circulation et de droits de douane à géométrie variable ;
- le droit de la concurrence tel qu'il est inscrit dans le traité de l'UE qui interdit toute prise en compte de l'origine des bois dans les appels d'offre et contrarie toute dynamique territoriale concertée.

Penser les faire sauter n'est pas de l'utopie : c'est juste une nécessité économique et sociale.

Dernier point, la rapporteure l'a bien souligné :

Nos forêts doivent être rénovées, replantées.

Qui sait dire les besoins et les usages du bois dans 50 ans ?

Qui sait dire le climat dans 50 ans ?

Replantons diversifié pour augmenter la résilience de nos forêts.

Je voterai cet avis ».